

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE  
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE**

**OBJET :**

**DECISION DU PRESIDENT**

**ESPACE CLAUDIUS  
VUARGNOZ À CRANVES  
SALES – CONVENTION  
ANNEXE À INTERVENIR  
AVEC LA SIAE LES  
BRIGADES VERTES DU  
GENEVOIS.**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-27 de son annexe ;

**D\_2023\_0119**

L'Association Les Brigades Vertes a souhaité renouveler son bail qui se terminait le 31/12/2022 et a accepté les termes du nouveau bail commercial allant du 01/01/2023 au 31/12/2031.

Conformément aux dispositions du bail, il est proposé la passation d'une convention annexe sous seing privé qui régit les conditions générales d'occupation de l'espace mutualisé, celui-ci étant partagé entre tous les occupants, pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2031.

La convention annexe, objet de la présente décision, mentionnera également le descriptif des charges incombant au preneur ainsi que leurs répartitions.

**Le Président DÉCIDE :**

**D'APPROUVER** les termes de la convention annexe au Bail commercial, à intervenir avec LES BRIGADES VERTES DU GENEVOIS, au sein de l'espace Claudius VUARGNOZ.

**DE SIGNER** lui-même ou son représentant la convention et tout document s'y rapportant.

Signé par : Gabriel DOUBLET  
Date : 07/04/2023  
Qualité : Agglo - Présidence

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*